

## QUE TROUVE-T-ON DANS LE PGRI ?

Le PGRI est divisé en deux volumes afin d'en faciliter la lecture et l'interprétation :

- le **volume 1** « Parties communes au bassin Rhône-Méditerranée » présente les objectifs et les dispositions applicables à l'ensemble du bassin (notamment les dispositions opposables aux documents d'urbanisme et aux décisions administratives dans le domaine de l'eau).
- le **volume 2** « Parties spécifiques aux territoires à risques importants d'inondation » présente par TRI les objectifs qui devront être déclinés dans le cadre de stratégies locales.



**VOLUME 1 : UN CADRE STRATÉGIQUE À L'ÉCHELLE DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE : QUELLES SONT LES QUESTIONS PRIORITAIRES POUR GÉRER LES RISQUES D'INONDATION [EN COMPLÉMENTARITÉ DU SDAGE] ?**

L'encadrement de la politique de prévention des inondations au travers du PGRI est identique au SDAGE. Il oriente la manière d'utiliser les outils de prévention des inondations (ex : inciter à la prise en compte d'une dimension intercommunale pour planifier la gestion de crise en cas de crue). Son caractère opposable aux documents d'urbanisme, aux PPRi et aux autorisations administratives dans le domaine de l'eau appuie le caractère structurant du PGRI.

Son contenu est en partie identique à celui du SDAGE 2016-2021 sur les volets gestion de l'aléa, gouvernance et accompagnement de la GEMAPI. De manière complémentaire au SDAGE, il traite également de la sécurité des ouvrages hydrauliques (notamment l'accompagnement sur l'exercice des compétences « Prévention des Inondations » de la GEMAPI par les collectivités). Il traite également de la prise en compte du risque d'inondation dans l'aménagement du territoire, de la prévision des crues, de la gestion de crise et de la culture du risque.

41 stratégies locales sont proposées pour les 31 TRI du bassin Rhône-Méditerranée.

Le PGRI du bassin Rhône-Méditerranée définit les périmètres, et les principaux objectifs de ces stratégies locales. Celles-ci ont pour objectif la réduction des conséquences dommageables des inondations pour chacun des TRI. Elles doivent être élaborées par les parties prenantes du territoire et in-fine arrêtées par les préfets de départements pour le 22 décembre 2016. Les périmètres et la synthèse des objectifs de ces stratégies figurent dans le PGRI. Les objectifs et dispositions retenues par ces stratégies pourront être mis en œuvre grâce aux 38 PAPI et au Plan Rhône en cours. Ces stratégies locales permettront de créer une forte synergie avec l'ensemble des acteurs de la prévention des risques sur un bassin versant.

## CALENDRIER

Mise en œuvre du PGRI 2016-2021	
Élaboration du contenu des stratégies locales	Mise en œuvre des Stratégies locales (notamment via les PAPI)

2016 ..... 2017 ..... 2021

Pour plus d'information sur le PGRI : [www.rhone-mediterranee.eau-france.fr](http://www.rhone-mediterranee.eau-france.fr)

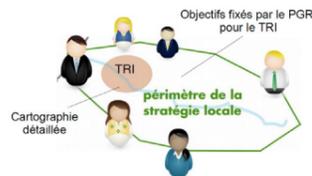
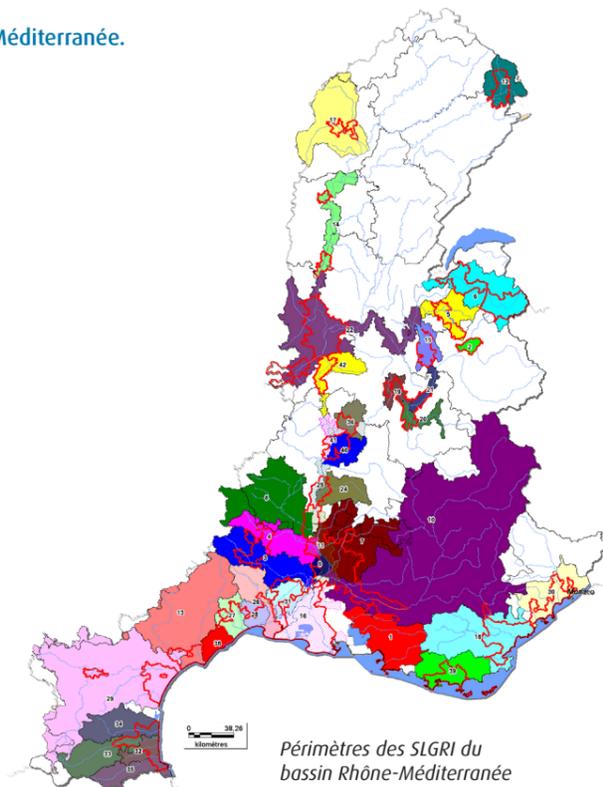


**VOLUME 2 : UNE PRIORISATION DES OBJECTIFS POUR LES STRATÉGIES LOCALES DES 31 TRI : QUELS SONT LES TERRITOIRES PRIORITAIRES ?**

À l'échelle de chacun des TRI – et plus largement du bassin de gestion du risque (généralement le bassin versant) – **une ou plusieurs stratégie(s) locale(s) de gestion des risques d'inondation doit(vent) être élaborée(s)** par les parties prenantes sous l'impulsion d'une structure porteuse adéquate.

Le volume 2 du PGRI vient compléter son volume 1 en proposant le cadre d'élaboration pour les stratégies locales dont le contenu devra être achevé d'ici la fin 2016. Il présente de manière détaillée pour chacun des TRI :

- un descriptif du TRI ;
- une synthèse des résultats des cartographies des surfaces inondables et des risques ;
- un état des démarches en cours ;
- le ou les périmètres des stratégies locales et la synthèse des objectifs de ces stratégies.



DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, 69453 Lyon cedex 06 - Tél : 33 (0)4 26 28 60 00 - Rédaction, coordination: DREAL - Impression en régie par l'atelier de reprographie - Janvier 2016

# Le Plan de Gestion des Risques d'Inondation du bassin Rhône-Méditerranée

2016-2021

Connaître, Prévenir, Gérer, Organiser

Janvier 2016



Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes  
Délégation de bassin Rhône-Méditerranée

[www.rhone-mediterranee.eau-france.fr](http://www.rhone-mediterranee.eau-france.fr)



## UN BASSIN FORTEMENT EXPOSÉ AUX RISQUES ...

Le bassin Rhône-Méditerranée est le plus concerné par les inondations en France : **un tiers des habitants et des emplois** sont potentiellement exposés aux risques d'inondation (soit 5 millions d'habitants et 2,9 millions d'emplois).

Pour le **littoral méditerranéen**, plus de 200 000 habitants et 130 000 emplois sont potentiellement concernés par le risque de submersion marine. Il est estimé que le changement climatique induira une élévation du niveau de la mer d'environ 60 cm d'ici 2100.

Durant les 30 dernières années, plus de 6700 communes ont fait l'objet d'un événement déclaré « **état catastrophe naturelle** ». Plus de 140 communes en ont connu au moins 10 sur cette période (soit en moyenne un événement tous les 3 ans).

### QUELQUES CHIFFRES

#### Le coût des inondations en France

Les dommages annuels moyens causés par les inondations en France sont évalués entre **650 et 800 millions d'euros**.

#### La mémoire du risque

L'Union européenne estime qu'au-delà de **7 ans**, le souvenir d'une crue a totalement disparu de la mémoire des populations sinistrées.

### QUELQUES ÉVÉNEMENTS RÉCENTS

à l'échelle du bassin  
Rhône-Méditerranée

**3 octobre 2015** : inondations dans le Var et les Hautes-Alpes suite à des averses orageuses

**Septembre-novembre 2014** : fortes précipitations sur l'arc méditerranéen (de nombreux dommages, plusieurs morts)

**Janvier 2014** : inondations dans le Var

**Mai 2013** : inondations sur les bassins de l'Ouche et de la Tille (Côte d'Or)

**Juin 2010** : inondations sur le bassin de l'Argens (23 victimes, plus d'un milliard d'€ de dégâts)

**Décembre 2003** : crues sur le Rhône aval (plus de 30 000 personnes déplacées, plus d'un milliard d'€ de dégâts)

**Septembre 2002** : inondations sur le département du Gard (800 personnes évacuées, 7000 foyers sinistrés, 23 victimes)

**Décembre 1997** : inondations par submersions marines sur le Golfe du Lion (plus de 150 millions de F de dommages)

**Octobre 1988** : inondations de la ville de Nîmes (9 morts, plus de 600 millions d'€ de pertes)

**Juillet 1987** : crue d'un torrent de montagne au Grand Bornand (23 morts dans deux campings, plusieurs millions de F de dommages).

## ... PAR DIFFÉRENTS TYPES D'INONDATIONS

Les différents phénomènes d'inondations rencontrés sont :

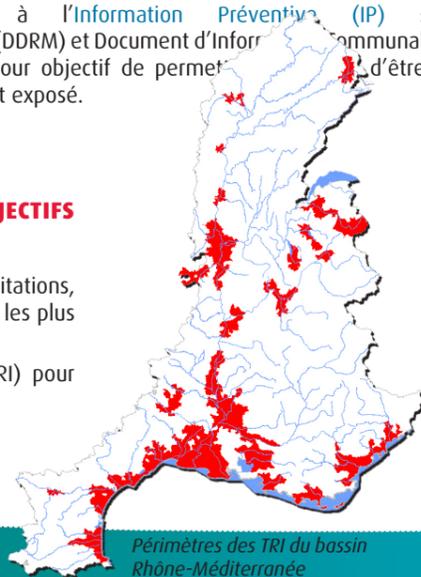
- **les débordements de cours d'eau** : crues lentes (Rhône en 2003) ; crues rapides (Vaison-la-Romaine en 1992, Aude en 1999) ; crues torrentielles de montagne avec un transport important de matériaux (Crue du Guil en 1957) ;
- **les submersions marines** : telles que les tempêtes de 1982 et de 1997 sur le Golfe du Lion.
- **les ruissellements** : tels que les événements d'octobre 2015 dans les Alpes-Maritimes

Par ailleurs, l'entretien des digues est un enjeu essentiel pour la sécurité des personnes. Les conséquences d'une **rupture de digue** peuvent être dramatiques comme lors de la tempête Xynthia ou lors des crues du Rhône en 2003.

## DE NOMBREUSES DÉMARCHES EXISTANTES À CONFORTER

Le bilan de la politique de gestion des risques d'inondation fait ressortir une forte dynamique engagée à l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée :

- Plus de 2900 **Plans de Prévention des Risques inondation (PPRI)** approuvés ou en cours d'approbation à ce jour. Ils visent en premier lieu à prévenir l'exposition aux risques des personnes et des biens en limitant l'urbanisation en zone inondable ;
- Des programmes d'action multi-partenariaux portés par les collectivités notamment au travers du volet « Inondation » du **Plan Rhône** (Rhône-Saône), mais aussi des **Programmes d'action de prévention des inondations (PAPI)** : fin 2014, 41 PAPI ont été labellisés. 14 autres PAPI sont actuellement en phase d'émergence ;
- Un vaste réseau de surveillance développé pour la prévision des crues dont la gestion est assurée par **5 services de prévisions des crues (SPC)** sur le bassin. L'évolution de ce réseau est encadrée par un schéma directeur de prévision des crues. Des actions spécifiques ont été engagées dans le cadre du **plan national submersions rapides (PSR)** : anticipation des submersions marines et anticipation des dangers liés au ruissellement et aux crues soudaines ;
- Des **Plans ORSEC** et des **Plans communaux de Sauvegarde (PCS)** visant à mieux organiser la gestion de crise en cas d'inondation.
- Élaboration des dispositifs relatifs à l'**Information Préventive (IP)** : Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) et Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). L'IP a pour objectif de permettre à l'habitant d'être conscient des risques majeurs auxquels il est exposé.



## UN CADRE POUR L'ENSEMBLE DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DES OBJECTIFS PRIORISÉS POUR 31 TERRITOIRES

Un Territoire à Risque important (TRI) d'inondation représente une zone où les enjeux (habitations, infrastructures, activités économiques, ...) potentiellement exposés aux inondations sont les plus importants, en comparaison avec la situation globale du bassin.

Le bassin Rhône-Méditerranée compte 31 Territoires à Risque Important d'inondation (TRI) pour lesquels le PGRI fixe des objectifs spécifiques.

## UN PLAN DE GESTION DES RISQUES D'INONDATION POUR LE BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE (2016-2021)

Le préfet coordonnateur de bassin a approuvé le 7 décembre 2015 le PGRI. Celui-ci est entré en application à compter du 23 décembre 2015.

Le Plan de gestion des risques d'inondation recherche la protection des biens et des personnes. Il vise à réduire les conséquences dommageables des inondations. Il encadre les documents d'urbanisme, les outils de la prévention des risques d'inondation (PPRI, PAPI, Plan Rhône, PCS, ...), et les décisions administratives dans le domaine de l'eau. Il affiche des objectifs prioritaires ambitieux pour les TRI.

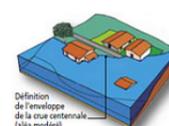
Il constitue une **opportunité** de faire avancer la politique actuelle, de l'organiser et de la hiérarchiser davantage, tout en responsabilisant ses différents intervenants.

Il donne un **place de premier plan aux collectivités territoriales** et s'inscrit de manière étroite avec leur future compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI).

Le PGRI est opposable à toutes les décisions administratives prises dans le domaine de l'eau, aux PPRI ainsi qu'aux documents d'urbanisme dans un rapport de compatibilité.

## LES 5 GRANDS OBJECTIFS DU PGRI

Ces grands objectifs s'appliquent à l'ensemble du bassin Rhône-Méditerranée.



**Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation**

Maîtriser les risques d'inondation pour les biens et les personnes nécessite de :

- connaître et réduire la vulnérabilité des biens ;
- réglementer l'urbanisation en zone inondable au travers des documents d'urbanisme.



**Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques**

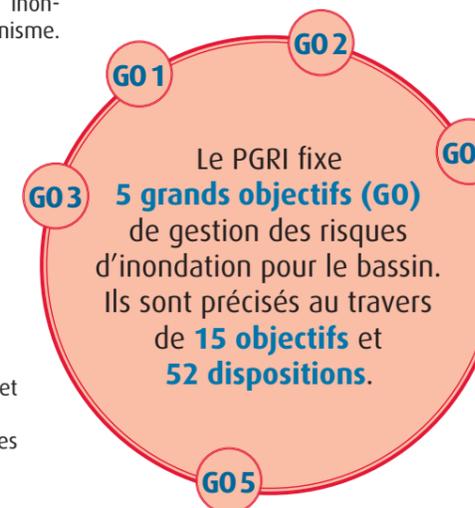
L'augmentation de la sécurité des populations et des biens passe par une gestion des aléas et la protection des enjeux. Elle doit dans la mesure du possible privilégier le fonctionnement naturel des milieux aquatiques, à une échelle suffisante (bassin versant par exemple) et surtout s'assurer de la sécurité des ouvrages de protection (digues, barrages).



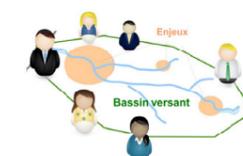
**Améliorer la résilience des territoires exposés**

Dès lors que les inondations sont inévitables, les territoires doivent être en mesure d'en limiter les effets négatifs. La résilience des territoires nécessite :

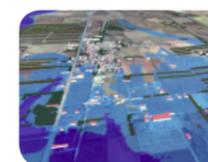
- de prévoir les inondations et d'alerter ;
- de s'organiser pour gérer les crises et assurer un retour à la normale ;
- de sensibiliser les populations aux risques d'inondation.



**Organiser les acteurs et les compétences**



L'organisation des acteurs et des compétences doit permettre d'améliorer la définition des actions de prévention des inondations à mobiliser. L'établissement d'une gouvernance à l'échelle de bassins de risque (généralement des bassins versants hydrographiques) constitue le meilleur moyen pour poser le débat : partage des responsabilités et des moyens à mettre en œuvre. Elle implique notamment de bien se questionner sur la bonne échelle de compétence pour la GEMAPI.



**Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation**

La connaissance de certains phénomènes d'inondation doit être approfondie (crues rapides, submersions marines, effet du changement climatique, ...), la connaissance de leurs impacts également (impact sur les réseaux par exemple). Le partage de la connaissance entre les différents acteurs concernés est essentiel.

### ILLUSTRATION DE QUELQUES DISPOSITIONS DU PGRI

- D.1-6 Éviter d'aggraver la vulnérabilité en orientant le développement urbain en dehors des zones à risque
- D.1-8 Valoriser les zones inondables et les espaces littoraux naturels
- D.2-2 Rechercher la mobilisation de nouvelles capacités d'expansion des crues
- D.2-15 Garantir la pérennité des systèmes de protection
- D.3-9 Assurer la continuité des services publics pendant et après la crise
- D.4-4 Encourager la reconnaissance des syndicats de bassin versant comme EPAGE ou EPTB
- D.4-7 Favoriser la constitution de gestionnaires (digues et barrages) au territoire d'intervention adapté
- D.5-5 Mettre en place des lieux et des outils pour favoriser le partage de la connaissance